

APPEL DE DOSSIERS | ÉDITION 2024-2025

Date limite : 11 février 2024

Culture Gaspésie (CG) invite les artistes et artisan(e)s professionnel(le)s, les galeries et les boutiques d'art de la Gaspésie touristique à déposer leur candidature pour la prochaine édition du Circuit des arts de la Gaspésie. Le présent document expose le projet, ses conditions et permet d'assurer :

- la qualité et le professionnalisme des participant(e)s;
- l'engagement entre Culture Gaspésie et les participant(e)s sélectionné(e)s;
- une direction commune entre les intervenant(e)s associé(e)s à la présente démarche (CG, comité de suivi, comité de sélection, partenaires financiers, participant(e)s sélectionné(e)s, etc.).

[Nature du projet](#)

[L'édition 2024-2025](#)

[Les avantages d'adhérer au Circuit des arts](#)

[Frais d'inscription](#)

[Dépôt des dossiers](#)

[Volet I : Artiste et artisan\(e\) professionnel\(le\)](#)

[Volet II : Organisme ou entreprise](#)

[Annexe 1 : Spécifications sur les photos à soumettre](#)

[Annexe 2 : Échéancier](#)

NATURE DU PROJET

Le Circuit des arts de la Gaspésie regroupe les lieux d'art qui offrent la visite gratuite de leur espace de création, de diffusion et de vente. Accordant une grande importance à la reconnaissance des créateur(-trice)s gaspésien(ne)s et avec le souhait de voir leur visibilité et leur revenu augmenter, Culture Gaspésie propose, depuis 2002, ce projet collectif de promotion qui vise à faire rayonner l'offre culturelle du territoire. Ainsi, le Circuit rehausse la création, la production, la diffusion et la mise en marché des œuvres ou des produits des artistes et des artisan(e)s professionnel(le)s de la région.

L'ÉDITION 2024-2025 (Été 2024 et été 2025)

Les participant(e)s de la 22^e édition du Circuit des arts de la Gaspésie pourront, encore une fois, compter sur la conception d'un dépliant de haute qualité, coloré, pratique et qui présente les informations essentielles des membres du Circuit. Cet outil, aussi téléchargeable en ligne, met également de l'avant le [site Internet du Circuit](#) qui comporte des informations complémentaires. D'ailleurs, ce dernier est régulièrement mis à jour. On y retrouve les fiches optimisées des membres du Circuit, une carte interactive avec géolocalisation. De plus, les internautes ont la possibilité de créer leur propre circuit personnalisé en fonction de leurs goûts et de leurs intérêts.

LES AVANTAGES D'ADHÉRER AU CIRCUIT DES ARTS DE LA GASPÉSIE

- Conception et impression d'un dépliant de haute qualité qui présente les membres et distribué partout sur le territoire gaspésien, ainsi que dans les centres infotouriste (25 000 copies);
- Fiches des membres sur le site Internet du Circuit avec carte interactive de géolocalisation et possibilité de créer un circuit personnalisé;
- Promotion régionale, provinciale et nationale grâce à des publicités imprimées et Web dans des médias de notoriété;
- Visibilité sur les plateformes de diffusion de Culture Gaspésie;
- Faire partie d'un réseau qui contribue à la promotion mutuelle entre les membres.

DATE LIMITE : 11 FÉVRIER 2024

Les dossiers de candidature reçus après cette date seront refusés.

Un comité de sélection, composé de pairs et coordonné par Culture Gaspésie, analysera et choisira les participant(e)s qui feront partie du Circuit des arts de la Gaspésie 2024-2025. Culture Gaspésie est en droit, selon les recommandations du jury, d'accepter ou de refuser des inscriptions. **Les artistes, artisan(e)s, galeries et boutiques retenu(e)s s'engagent pour une période de deux ans.**

FRAIS D'INSCRIPTION

Seulement les participant(e)s retenu(e)s par le comité de sélection devront payer les frais d'adhésion.

VOLET I : Artiste ou artisan(e) professionnel(le) en atelier, galerie ou boutique :

- 350 \$ pour intégrer le Circuit 2024-2025 + les frais d'adhésion (obligatoires) à Culture Gaspésie pour les années 2024 et 2025.

Volet II : Organisme ou entreprise (regroupement d'artistes, centre d'artistes, galerie ou boutique) :

- 450 \$ pour intégrer le Circuit 2024-2025 + les frais d'adhésion (obligatoires) à Culture Gaspésie pour les années 2024 et 2025.

À la suite de la décision du comité de sélection, Culture Gaspésie acheminera aux participant(e)s retenu(e)s un contrat d'engagement, ainsi qu'une facture. L'inscription sera validée lors de la réception du contrat dûment signé et du paiement.

DÉPÔT DES DOSSIERS

Culture Gaspésie est sensible aux enjeux environnementaux et vise à réduire son impact environnemental en mettant graduellement en place des pratiques écoresponsables et en sensibilisant l'ensemble de ses partenaires à adopter des comportements verts. Nous vous invitons donc à soumettre vos dossiers de façon électronique par le biais d'outils en ligne. Notez que vous pouvez également bénéficier d'un accompagnement gratuit pour vous aider à utiliser ces outils et à préparer votre dossier.

Veillez faire parvenir votre dossier et tout document complémentaire via un lien [Dropbox](#) ou [Google Drive](#).
Pour vous aider, voici deux liens pertinents :

- [Guide de démarrage rapide Dropbox](#)
- [Comment utiliser Google Drive?](#)

Pour toute demande de renseignement ou d'accompagnement, communiquez avec :

Jessie Blaquière, agente de développement culturel

Culture Gaspésie

Tél. : 418 534-4139

Courriel : developpement@culturegaspesie.org

Le financement associé à la réalisation et au développement du Circuit constitue une variable de première importance et les participant(e)s seront informé(e)s de tout changement apporté à l'engagement de Culture Gaspésie.

VOLET I : ARTISTE ET ARTISAN(E) PROFESSIONNEL(LE)

Ce volet s'adresse aux artistes ou artisan(e)s professionnel(le)s en atelier, galerie ou boutique. Il est à noter que les artistes et artisan(e)s qui n'ont pas d'atelier, de galerie ou boutique peuvent adhérer au Circuit au même titre que les artistes et artisan(e)s professionnel(le)s du volet 1. Ils et elles n'ont qu'à inscrire l'adresse de la galerie ou boutique qui accueille leurs créations destinées à la vente.

Conditions d'admissibilité :

- Être reconnu(e) comme artiste professionnel(le) ou en voie de l'être;
- Avoir une production originale et suffisante destinée à la vente*;
- Résider ou avoir son atelier, galerie ou boutique sur le territoire de la Gaspésie touristique;
- Soumettre un dossier au comité de sélection dans les délais prescrits;
- Adhérer à Culture Gaspésie à titre de membre pour les années 2024 et 2025;
- Avoir un lieu de visite accessible, entretenu, sécuritaire, propre et identifié;
- Circonscrire clairement les lieux de création et d'exposition lorsqu'ils servent aussi d'habitation ou de lieu de travail;
- S'engager à offrir une expérience touristique de qualité aux visiteurs.

L'artiste ou artisan(e) professionnel(le) qui est également propriétaire ou gestionnaire d'une galerie ou boutique doit :

- S'assurer que les œuvres et les produits artistiques présentés et mis en marché proviennent majoritairement d'artistes ou d'artisan(e)s professionnel(le)s de la Gaspésie touristique (plus de 50 %);
- Diffuser des œuvres ou des produits de qualité, originaux et de création;
- Identifier les œuvres au nom de chaque artiste ou artisan(e).

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

1. Le [formulaire d'inscription en ligne](#) ;
2. Un dossier d'artiste comprenant :
 - Un minimum de dix photos d'œuvres différentes, format JPEG. Indiquez, par ordre de préférence, l'œuvre que vous souhaitez voir dans le dépliant (voir [annexe 1](#));
 - Une fiche descriptive des œuvres comprenant le titre (s'il y a lieu), l'année de réalisation, les dimensions et le(s) médium(s);
 - Un minimum de deux photographies (une intérieure et une extérieure) de l'endroit ouvert aux visiteurs;
 - Des articles de presse, des publications, etc.;
3. En complément du dossier d'artiste, l'artiste ou l'artisan(e) professionnel(le) qui possède ou gère une galerie ou boutique doit également acheminer :
 - Un minimum de dix photos, en format JPEG, d'œuvres d'artistes ou d'artisan(e)s exposées dans la galerie ou boutique avec une description de chacune d'elles;
 - Une liste des artistes et artisan(e)s dont les œuvres ou les produits sont diffusés/exposés, incluant leur provenance et leur secteur de création.

Vous devez transmettre votre dossier d'artiste et tout autre document via un lien [Dropbox](#) ou [Google Drive](#).

Pour vous aider, voici deux liens pertinents :

- [Guide de démarrage rapide Dropbox](#)
- [Comment utiliser Google Drive?](#)

Note : L'artiste ou l'artisan(e) ayant participé à la dernière édition du Circuit peut simplement présenter son dossier mis à jour, accompagné d'un formulaire d'inscription.

VOLET II : ORGANISME OU ENTREPRISE

Ce volet s'adresse aux organismes ou entreprises (regroupements et centres d'artistes, galeries et boutiques).

Conditions d'admissibilité :

- S'assurer que les œuvres ou les produits artistiques présentés et mis en marché proviennent majoritairement d'artistes ou d'artisan(e)s professionnel(le)s de la Gaspésie touristique (plus de 50 %);
- Diffuser des œuvres ou des produits de qualité, originaux et de création;
- Identifier les œuvres au nom de chaque artiste ou artisan(e);
- Soumettre son dossier au comité de sélection selon les délais prescrits;
- Être situé sur le territoire de la Gaspésie touristique;
- Adhérer à Culture Gaspésie à titre de membre pour les années 2024 et 2025;
- Avoir un lieu accessible, entretenu, sécuritaire, propre et identifié;
- S'engager à offrir une expérience touristique de qualité aux visiteurs.

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

1. Le [formulaire d'inscription en ligne](#) (excluant la section sur l'aspect artistique);
2. En complément, le dossier doit présenter :
 - Un minimum de deux photographies (une intérieure et une extérieure) de l'endroit ouvert aux visiteurs;
 - Un minimum de dix photos, en format JPEG, d'œuvres d'artistes ou d'artisan(e)s exposées dans la galerie ou boutique avec une courte description de chacune d'elles (voir [annexe 1](#)). Indiquez, par ordre de préférence, l'œuvre que vous souhaitez voir dans le dépliant;
 - Une liste des artistes et artisan(e)s dont les œuvres ou les produits sont diffusés/exposés, incluant leur provenance et leur secteur de création.

Vous devez transmettre votre dossier et tout autre document via un lien [Dropbox](#) ou [Google Drive](#).

Pour vous aider, voici deux liens pertinents :

- [Guide de démarrage rapide Dropbox](#)
- [Comment utiliser Google Drive?](#)

Note : Le lieu de diffusion ou de vente ayant participé à la dernière édition du Circuit peut simplement présenter son dossier mis à jour, accompagné d'un formulaire d'inscription.

ANNEXE 1 | SPÉCIFICATIONS SUR LES PHOTOS À SOUMETTRE

Dans le cadre de l'évaluation des dossiers, le comité de sélection demande un minimum de dix photos. De ces dix photos, une **seule sera retenue** pour faire partie du dépliant du Circuit des arts de la Gaspésie, édition 2024-2025.

Les photos soumises doivent préférablement être horizontales et de qualité suffisante pour être imprimées. Les **dimensions minimales** des photos à soumettre sont les suivantes : **1 200 (largeur) x 750 (hauteur) pixels**.

Il est possible de présenter différents types de photos : gros plans, plans larges, œuvres dans son espace d'exposition, artiste ou artisan(e) au travail, etc.

L'artiste, l'artisan(e) ou l'organisme est responsable de mentionner la photo qu'il souhaite voir publiée dans le dépliant. Afin de faciliter la tâche du comité, il serait important de donner plus d'un choix, c'est pourquoi il est demandé de les placer en ordre de préférence.

ANNEXE 2 | ÉCHÉANCIER

15 janvier 2024	Lancement de l'appel de dossiers
11 février 2024	Date limite pour l'envoi des dossiers de candidature
Semaine du 19 février 2024	Analyse des candidatures et délibération du jury
Semaine du 4 mars 2024	Envoi des réponses aux participant(e)s
4 au 15 mars 2024	Signature des contrats et paiement des factures
Mi-mars à la fin du mois d'avril 2024	Mise en page du dépliant (graphisme) Mise à jour des informations pour le site Internet du Circuit
Mi-mai 2024	Impression du dépliant
Juin 2024	Distribution du dépliant Lancement officiel de l'édition 2024-2025
Juin à septembre 2024	Campagne promotionnelle